Fiche Métier

|  |  |
| --- | --- |
| Intitulé du métier : Médecin coordinateur/coordonnateur  | Date maj : 01/2022 |
| Pôle : Accompagnement & Soins | Filière : Soins médicaux |
| Code métier :  |

*L’ensemble des missions décrites ne sont pas exhaustives et peuvent être amenées à évoluer en fonction du besoin du métier et de l’entreprise.*

# Finalité

|  |
| --- |
| Le médecin coordonnateur est en charge de l'élaboration et du suivi du projet de soins de l'établissement, de l'évaluation médicale des résidents et de l'animation de l'équipe soignante.Il contribue à la qualité de l’accompagnement des personnes en assurant la prévention sanitaire et en favorisant la coordination des actions et des soins entre les différents professionnels de santé. |

# Activités/Responsabilités

|  |
| --- |
| **Élabore le projet général de soins, le coordonne et l’évalue** - Élaborer le projet général de soins, s'intégrant dans le projet d'établissement- Coordonner le projet général de soin et évaluer sa mise en œuvre- Présider la commission/réunion de coordination chargée d'organiser l'intervention de l'ensemble des professionnels salariés et libéraux au sein de l'établissement- Coordonner un rapport annuel d'activité médicale - Donner un avis sur le contenu et participer à la mise en œuvre de la ou des conventions conclues entre l'établissement et les établissements de santé au titre de la continuité des soins**Assure l'encadrement médical de la structure**- Contribuer à la qualité de la prise en charge en favorisant une prescription coordonnée des différents intervenants, adaptée aux besoins des résidentsIl veille à l’application des bonnes pratiques gériatriques, contribue auprès des professionnels de santé exerçant dans l’établissement à la bonne adaptation aux impératifs gériatriques des prescriptions de médicaments et des dispositifs médicaux.- Veiller à l'application des bonnes pratiques y compris en cas de risques sanitaires exceptionnels- Contribuer à l'évaluation de la qualité des soins- Contribuer à la mise en œuvre d’une politique de formation et participer aux actions d’information des professionnels de santé exerçant dans l’établissement- Identifier les acteurs de santé du territoire afin de fluidifier le parcours de santé des résidents- Collaborer à la mise en œuvre de réseaux coordonnés**Assure la coordination des soins médicaux des résidents**- Donner un avis sur les admissions des personnes à accueillir en veillant notamment à la compatibilité de leur état de santé avec les capacités de soins de l'institution- Contribuer, avec l’équipe pluridisciplinaire, à l’évaluation et la validation l'état de dépendance des résidents et leurs besoins en soins requis - Coordonner la réalisation d'une évaluation de l’état de santé de la personne et transmettre ses conclusions au médecin traitant ou désigné par le patient - contribuer auprès des professionnels de santé à la bonne adaptation des prescriptions de médicaments et des produits et prestations aux impératifs gériatriques- élaborer une liste, par classes, des médicaments à utiliser préférentiellement6 en collaboration avec les médecins traitants des résidents, et, le cas échéant, avec le pharmacien (en particulier lors de la commission de coordination gériatrique).- Réaliser des prescriptions médicales pour les résidents en cas de situation d'urgence ou de risques vitaux - Réaliser des prescriptions médicamenteuses, lorsque le médecin traitant ou désigné par le patient ou son remplaçant n'est pas en mesure d'assurer une consultation par intervention dans l'établissement, conseil téléphonique ou télé prescription |

# Compétences associées

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Savoirs  | Savoirs-faire | Savoirs-être  |
| - Connaissance des publics âgés et des pathologies du vieillissement et du handicap - Techniques d'écoute et de relation d’aide- Connaissance des différentes disciplines soignantes intervenant en établissement médico-social- Connaissance de la législation encadrant le fonctionnement des établissements médico-sociaux | - Analyser et évaluer les besoins des résidents- Concevoir et mettre en œuvre un projet de soins- Appliquer et faire appliquer les recommandations de la HAS- Coordonner ses activités avec d’autres intervenants en interne et en externe- Créer une relation de confiance avec le patient et avec sa famille- Contrôler l'application des règles d'hygiène et de sécurité  | - Capacité d’analyse- Sens de l’observation- Pédagogie- Rigueur- Réactivité et organisation |

# Conditions particulières d’accès au métier

|  |
| --- |
| Diplôme d’Etat de Docteur en médecine Inscription au Conseil de l’ordre des médecins et titulaire d’un DESC de gériatrie ou DES de gériatrie, capacité en gérontologie ou DU médecin coordonnateur ou de l’attestation de formation continue mentionnée à l’article D.312-157 du code de l’action sociale et des familles  |

# Les passerelles professionnelles

|  |
| --- |
|  |